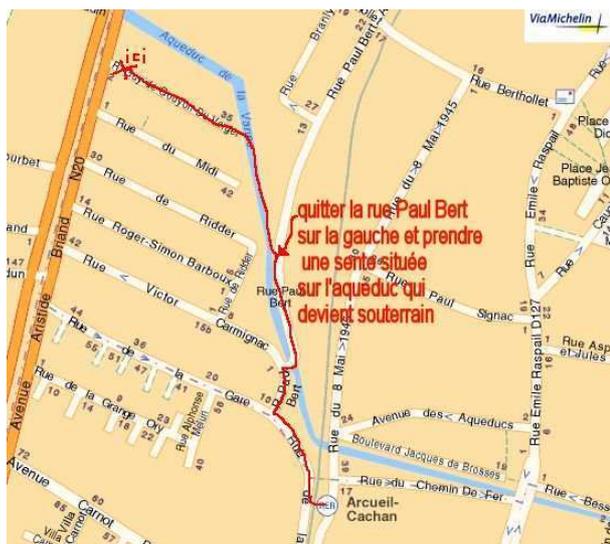


INTRA 2010: POUR VOUS INFORMER



Les permanences mutations à la section académique :

Nous joindre :



Par fax : 01 41 24 80 62

Par mail : s3ver@snes.edu

Site : www.versailles.snes.edu

Adresse : 3, rue Guy de Gouyon
du Verger

94 112 Arcueil cedex

08 11 11 03 84

(tarification locale)

À partir d'un portable :

01 41 24 80 56

Réunions spécifiques IUFM :

À la section académique :

Mercredi 31 mars 14h30-16h30 Possibilité d'entretiens individualisés pour les stagiaires dans le courant de la réunion

Dans les centres IUFM :

St Germain : Mercredi 24 mars 16h15-18h00 et Jeudi 25 mars 16h45-18h30

Antony Jouhaux : Mardi 30 mars 15h00-17h00

Antony Val de Bièvre : Mardi 30 mars 15h00-17h00

Cergy : Mardi 30 mars 15h00-17h00

Réunions dans les départements :

78 : Mardi 30 mars de 12h30 à 14h au lycée Saint Exupéry rue Marcel Fouque à Mantes la Jolie

Jeudi 1^{er} avril de 12h15 à 13h30 au lycée François Villon aux Mureaux

91 : vendredi 26 mars à 17h30, Maison des syndicats, place des terrasses de l'Agora, Evry

92 : mercredi 31 mars de 14h30 à 16h30 à la section académique, Arcueil

95 : Jeudi 25 mars Maison des syndicats Cergy 17h-18h30

Fiche syndicale indispensable

Il est indispensable que les élus du SNES puissent disposer de la fiche syndicale avant les commissions. Trop nombreux sont les collègues qui s'adressent au Snes après les groupes de travail, à un moment où l'Administration ne peut plus revoir les situations, puisque les commissions paritaires sont terminées.

Voir encart XI et XII dans cette publication.

Certaines réunions sont en cours d'élaboration

Consulter régulièrement notre site:
www.versailles.snes.edu

Pour être informé(e) de vos résultats :

Dès la fin des commissions, des mails sont adressés par le Snes aux collègues syndiqués concernés.

La permanence téléphonique est également très renforcée dans cette période.

Les collègues syndiqués peuvent également consulter leur résultat individuel sur notre site Internet national www.snes.edu (accès avec numéro adhérent et code).

À la fin du mouvement, les syndiqués reçoivent un courrier postal.

